

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre ne m'a pas répondu.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le but semble clair; c'est une autre tentative d'éviter les estimations.

L'hon. M. ROBB: Pas du tout.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est ce qu'on fait. Il s'agit de quelque chose qu'on doit voter à ces compagnies et l'on procède au moyen de la loi et non en l'inscrivant au budget pour que le Parlement le vote, dollar par dollar.

L'hon. M. ROBB: Je crois que notre collègue a tort.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qu'est-ce que c'est alors?

L'hon. M. ROBB: C'est une marchandise qui peut venir en possession d'un détaillant qui a déjà payé l'impôt. Il la vend, et en la vendant il tombe sous l'application de l'article 445a du Tarif, qui lui donne droit à remboursement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Notre ami d'York-Ouest (sir Henry Drayton) a fait remarquer que l'impôt a été payé aux termes d'une loi qui ne prévoit pas le remboursement; la somme prélevée reste donc acquise au Trésor. On nous demande aujourd'hui une nouvelle loi pour autoriser ces remboursements. Le vote des fonds nécessaires doit se faire régulièrement.

L'hon. M. ROBB: Vous faites erreur.

Le très hon. M. MEIGHEN: La chose est pourtant claire. C'est une manière de masquer une dépense nécessaire. Le ministre l'a reconnu lui-même il y a quelques jours passés. Je m'en souviens. Il a fait des remerciements au député d'York-Ouest pour le lui avoir signalé. La loi en vertu de laquelle le détaillant a payé l'impôt n'autorisait pas le remboursement. Donc, cet argent appartient au Trésor, en exécution de la loi, et n'est pas sujet à remboursement. Le ministre veut rembourser les réclamants. Il n'y a pas d'autre moyen de la faire que par un crédit inscrit au budget.

L'hon. M. ROBB: Je ferai connaître au Parlement les noms des intéressés qui ont reçu un remboursement, avec le montant remboursé.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est parfait, mais il n'y a rien dans les prévisions budgétaires à cet effet. Le chef du Gouvernement nous a indiqué les remboursements à faire; les fonds viendront de la même source que le prix de construction des embranchements de chemins de fer, et l'on n'aura pas la facilité d'en suivre l'emploi.

M. JACOBS: Vous pourrez le faire dans la discussion des crédits.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne puis pas surveiller tout.

M. JACOBS: Pourquoi avons-nous un chef de l'opposition?

Le très hon. M. MEIGHEN: Pour redresser les torts, et à cet effet je demande l'aide du député de George-Etienne-Cartier (M. Jacobs). Comment se fait-il que notre collègue reste en arrière au lieu de nous prêter son aide?

M. JACOBS: Le chef de l'opposition s'engage-t-il à me donner un siège au premier rang?

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous aurez la première place pour toutes les bonnes œuvres.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pourquoi le ministre s'est-il dédit?

L'hon. M. ROBB: J'ai examiné l'affaire et j'ai vu que c'était le moyen le plus simple. Je ferai connaître au Parlement les noms des marchands remboursés, avec le montant.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pourquoi n'en faites-vous pas l'objet d'une inscription au budget?

L'hon. M. ROBB: Nous n'en connaissons pas le montant; c'est pourquoi on ne peut l'inscrire aux prévisions budgétaires.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quand on vous l'a déjà proposé, j'ai fait remarquer que les prévisions budgétaires ne sont qu'une évaluation approximative, car on ne peut savoir d'avance le montant exact de la dépense. Tout est approximatif. S'il est entendu que le budget ne comprend pas tous les frais de l'administration publique, que ce soit compris.

L'hon. M. ROBB: Le Gouvernement a besoin d'être autorisé sous cette forme-là; autrement on ne pourra pas effectuer ces remboursements. Je me suis consulté avec les chefs de services; ils ont été d'accord pour dire que c'était le meilleur moyen et le plus simple.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est le moyen le plus simple d'échapper à l'obligation de renseigner le Parlement sur les dépenses publiques. C'est le moyen le plus simple de laisser ignorer au pays ce que coûte au Trésor l'exécution de cette fameuse loi. C'est le moyen le plus simple d'embrouiller la comptabilité publique de façon que personne ne sache rien de la situation. Il y a d'autres abus de ce genre. Le ministre, si je m'en souviens bien, a déjà admis que ces remboursements devaient être prévus au budget. Pourquoi a-t-il changé d'avis. J'espère qu'il nous le dira après la suspension.